

Image not found or type unknown



Prestations familiales

Par **jenny77**, le **23/01/2024** à **17:46**

Bonjour,

J'ai eu la fille de mon conjoint sur mes prestations familiales , la maman a voulu récupérer sa fille pour la mettre sur ses impôts en sachant qu'il n'y a pas de jugement entre eux.

J'ai eu un agent de la CAF qui m'a dit que tant qu'il n'y avait pas deux personnes qui percevaient les allocations familiales je pouvais les percevoir hor la CAF me réclame 6000 € de trop perçu est-ce normal ?